


Commune rencontrée :	Saint-Martin-Choquel		
Date de la rencontre :	04/07/2016	Lieu de la rencontre :	Mairie de Saint-Martin-Choquel
Participants à la réunion :	M. Debove, Maire Mme. Gourdon, Prolog Ingénierie Mme. León Marin, Prolog Ingénierie		
Discussions et questions relatives à l'historique des inondations :			
<ul style="list-style-type: none"> • Débordements de la Liane : 			
La commune de Saint-Martin-Choquel n'est pas concernée par les débordements de la Liane (Commune située en amont du bassin, écoulement des affluents de la Liane).			
<ul style="list-style-type: none"> • Débordements des affluents : 			
<p>M. Debove nous a précisé que la commune est impactée par des débordements du ruisseau Aux Fromages, notamment au droit de la rue Choquel où l'eau est montée jusqu'au niveau du pont en juin 2016.</p> <p>Sur le même secteur (rue Choquel), une maison a été affectée par une remontée de l'affluent dans le réseau EP : des clapets anti-retour ont été posés pour résoudre ce problème.</p> <p>Sur ce secteur, M. Debove nous a également indiqué que des branchages obstruaient les fossés et les buses, comme cela a été le cas en juin 2016.</p>			
<ul style="list-style-type: none"> • Ruissellement : 			
<p>M. Debove a précisé qu'environ 10 maisons ont été affectées par des inondations liées au ruissellement pour l'évènement ponctuel du 23/06/2016.</p> <p>Des ruissellements sur voirie sont constatés au droit de la rue de Rousquebrune, où M. Debove nous a indiqué également la présence d'un fossé alimenté par une source qui rejoint en aval le ruisseau du Vieil moutier.</p> <p>Sur la rue de l'Eglise (à peu près en face de la Mairie), une cuvette se forme à l'arrière des maisons lors d'orages courts et intenses, l'eau est ensuite évacuée par un fossé situé entre les habitations.</p> <p>M. Debove nous a indiqué différentes problématiques observées aux abords de la Route de Lottinghen à hauteur du numéro 15 de cette route :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La présence d'une source face au numéro 15 a entraîné une inondation de cette habitation lors de l'orage de juin 2016 (eau dans la cuisine). Des écoulements ont également déjà été observés dans la cour de l'école : des travaux ont été réalisés depuis pour éviter ce risque. • Le ruissellement provenant des champs situés au sud de la voie ferrée se concentre au droit du point bas créant ainsi une cuvette de rétention où l'eau monte parfois jusqu'à 1,5 m. Cette eau est ensuite évacuée par un ouvrage SNCF qui n'est plus entretenu, avant de rejoindre le ruisseau de Menneville en passant aux abords d'une habitation (n°8), qui a déjà été inondée à plusieurs occasions (garage en contre-bas) et du château de la Route de Lottinghen. Celui-ci a notamment été menacé d'inondation au printemps 2014. 			

- La D204 a été rehaussée de 30 cm. Depuis cette modification, les sous-sols sont inondés environ 2 fois par an en raison de remontées d'eau par les réseaux individuels. Un curage des fossés longeant la voirie a été réalisé afin de limiter les dysfonctionnements. Le maire nous a indiqué, au'aucun problème n'avait été observé depuis ce curage.

Le sous-sol de la maison N°45 Route de Lottinghen (construite en contre-bas) a été inondée à plusieurs occasions (formation d'une cuvette). Des débordements sont également constatés sur la voirie.

Discussions et questions relatives aux enjeux :

M. Debove nous a précisé que les enjeux impactés sur la commune correspondent à quelques habitations et certaines routes.

Discussions et questions relatives aux projets:

M. Debove nous a indiqué que 7 parcelles sont constructibles sur la commune. 3 d'entre elles sont situées sur la Route de Lottinghen où des problèmes de ruissellement sont constatés.

Autres :

M. Debove nous a indiqué l'existence de nombreuses sources d'eaux souterraines sur le territoire de la commune. Celles-ci ont été localisées sur la carte de la commune.

M. Debove nous a expliqué la problématique existante dans le secteur de CAMPAGNETTE liée au ruissellement. Il nous a montré des photos prises en janvier 2015 lors de fortes pluies, une hauteur d'eau de 80cm avait alors été observée sur la route Départementale 202. Nous avons précisé au Maire que malgré les problèmes importants constatés à cet endroit, ce secteur ne fait pas partie du cadre de cette étude.

Documents transmis et à transmettre :

Dossier photos du secteur CAMPAGNETTE transmis par M. le Maire.